

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION « COMPÉTENCES CLÉS » :

plus de 50 000 entrées en formation en 2011

Le dispositif « compétences clés » s'inscrit dans un cadre européen définissant les compétences de base pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. En 2011, en France, 50 100 personnes ont débuté une formation dans le cadre de ce programme. Les stagiaires, à 69 % des femmes, étaient plutôt jeunes et peu qualifiés et la plupart d'entre eux étaient sans emploi lors de la prescription.

La formation « compétences clés » est personnalisée en fonction du projet d'insertion professionnelle du stagiaire.

Les formations débutées en 2011 et suivies jusqu'à leur terme ont duré un peu plus de 100 heures en moyenne et se sont échelonnées sur une période de cinq mois et demi.

92 % des stagiaires étaient sans emploi au moment de l'inscription en formation.

86 % des stagiaires ont suivi

le programme en vue d'accéder à une formation qualifiante ou à un emploi.

23 % envisageaient de travailler ensuite dans des métiers de support à l'entreprise, comme le secrétariat et l'assistance, et 23 % dans les services à la personne et à la collectivité.

28 % des entrants de 2011 dans une formation « compétences clés » l'ont abandonnée avant son terme. Parmi ceux qui l'ont suivie jusqu'au bout, 33 % sont en emploi six mois après la fin et 21 % en formation.

À la fin de l'année 2006, le Parlement européen et le Conseil européen ont produit une recommandation sur les « compétences clés » pour l'éducation et la formation tout au long de la vie visant à ce que les États membres permettent, d'une part aux jeunes de développer les « compétences clés » nécessaires pour leur vie adulte et, d'autre part, aux adultes, notamment en difficulté, de développer et d'actualiser leurs « compétences clés » tout au long de la vie (1).

Suite à ces recommandations et conformément aux orientations du Code du travail, une formation aux compétences fondamentales, le programme « compétences clés », a été créée en France en 2009 (encadrés 1). Ce nouveau programme a réuni les dispositifs d'insertion, de réinsertion et de lutte contre l'illettrisme (IRILL), les ateliers de pédagogie personnalisée (APP) et l'initiation à la navigation sur internet (NSI) qui existaient jusqu'alors.

Le programme « compétences clés » vise à maîtriser une ou plusieurs des cinq compétences fondamentales suivantes : la compréhension et l'expression écrites, les compétences de base en mathématiques, sciences et technologies, la communication en anglais, la bureautique et internet ainsi que l'aptitude à développer ses connaissances (encadré 2). Il s'adresse en particulier aux personnes qui ont besoin de développer leurs compétences fondamentales pour concrétiser leur projet d'insertion professionnelle. Le stagiaire qui souhaite suivre la formation « compétences clés » s'adresse à Pôle emploi, une mission locale, une permanence d'accueil, d'information et d'orientation

(1) Selon l'enquête Information et vie quotidienne menée par l'Insee en 2011, 7 % des personnes âgées de 18 à 65 ans se trouvaient en situation d'illettrisme en 2011, soit environ 2,5 millions de personnes [1]. En 2004, ce taux était légèrement plus élevé : 9 % pour l'ensemble des 18-65 ans et 15 % pour les demandeurs d'emploi [2]. La situation d'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

LE PROGRAMME « COMPÉTENCES CLÉS »

Un parcours de formation personnalisé en quatre étapes

La formation « compétences clés » commence par une phase préliminaire, la prescription, le plus souvent réalisée par Pôle emploi ou une mission locale. Le parcours de formation d'un stagiaire se déroule ensuite en quatre étapes : des entretiens individuels préparatoires, des séances de formation, un entretien individuel final et un contact à six mois. La formation aux « compétences clés » est personnalisée en fonction du projet d'insertion professionnelle du stagiaire.

Dans les deux semaines qui suivent la prescription, l'organisme de formation contacte le stagiaire, afin qu'il prenne un rendez-vous avec son formateur référent, rendez-vous qui doit avoir lieu dans un délai maximum de trois semaines à compter de la prescription. Cette première phase du parcours se compose de trois entretiens d'une heure pendant lesquels le formateur référent recueille les attentes du stagiaire, son projet d'insertion professionnelle et les étapes envisagées pour le réaliser. Dans cette optique, le stagiaire passe des tests de positionnement pédagogique permettant d'établir ses acquis et ses lacunes en ce qui concerne la compréhension et l'expression écrites, l'aptitude à développer ses connaissances et compétences et les autres « compétences clés » nécessaires pour concrétiser le projet d'insertion professionnelle. Ces tests permettent de construire le parcours personnalisé de formation, qui portera spécifiquement sur les « compétences clés » qui ne sont pas maîtrisées par le stagiaire. À l'issue du positionnement pédagogique, « le stagiaire et son formateur référent définissent ensemble les dates, la durée, le rythme et le contenu de la formation, en fonction du projet d'insertion professionnelle, des attentes et des besoins du stagiaire » (1) et décident donc d'un contrat pédagogique. Ce contrat pédagogique fixe notamment les objectifs de formation, le parcours personnalisé, les modes d'évaluation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs, un échéancier et l'articulation avec le projet d'insertion professionnelle du stagiaire.

Ensuite, le stagiaire participe aux séances de formation, qui commencent dans un délai maximum de cinq semaines à compter de la prescription. Chaque séance de formation dure une heure, accueille entre 4 à 14 stagiaires (2) et peut permettre de développer simultanément plusieurs « compétences clés ». Le stagiaire suit entre 40 et 400 séances de formation dont au maximum 200 séances d'initiation à l'anglais et 200 séances d'initiation à la bureautique et à internet. Un stagiaire participe au plus à 18 séances de formation par semaine. Le rythme hebdomadaire de formation est ainsi compatible avec une recherche d'emploi, une formation qualifiante ou un contrat aidé. Toutefois, il ne peut s'écouler plus de douze mois entre la première séance de formation et l'entretien final; cette durée peut toutefois être allongée à la demande du stagiaire, notamment pour des raisons professionnelles. Si le stagiaire a besoin de rester en formation plus de douze mois, une nouvelle prescription est nécessaire.

Dès que le stagiaire exprime le souhait de quitter définitivement la formation (du fait par exemple de l'atteinte de son objectif professionnel), son formateur référent lui accorde un entretien d'une heure. Pour chaque compétence clé ayant fait l'objet d'un positionnement pédagogique, le formateur procède à une évaluation finale, faisant apparaître les compétences ou aptitudes acquises par le stagiaire.

Six à neuf mois après la fin de l'entretien final, le formateur contacte le stagiaire pour faire le point sur sa situation professionnelle, le domaine dans lequel il exerce son métier ainsi que les diplômes, titres et attestations qu'il a obtenu pendant la formation ou dans les mois qui la suivent.

Une formation financée par les régions, l'État et le FSE

La formation « compétences clés » est organisée par le ministère de l'emploi et est financée principalement par l'État, à hauteur de 39,2 millions d'euros en 2011, et le Fonds social européen (FSE), à hauteur de 22 millions d'euros en 2011.

Le programme est mis en œuvre par le biais de marchés publics passés par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Ces marchés publics sont alloués en 374 lots territoriaux (sans compter la Guyane qui met en œuvre un dispositif spécifique intitulé PREFOB), ce qui permet un maillage territorial fin. Les marchés ont été conclus en 2010 pour une durée de 12 mois et peuvent être renouvelés deux fois, chaque fois pour une durée maximale de 12 mois, soit une durée totale pouvant aller jusqu'à 36 mois.

Une formation gratuite et non rémunérée

L'État ne verse pas de rémunération spécifique aux stagiaires au titre de leur participation à la formation et l'organisme de formation ne leur demande pas de contribution financière.

Les demandeurs d'emploi ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle lors de la formation. Ils bénéficient de la protection sociale et leurs allocations sont maintenues s'ils sont indemnisés par Pôle emploi. Les salariés conservent leur statut, la protection sociale correspondante et le versement de leur rémunération est maintenu pour eux, le fait de suivre le programme « compétences clés » est considéré comme de la formation continue.

(1) Instruction DGEFP n° 2010/02 du 18 janvier 2010 relative à la généralisation du programme « compétences clés » en 2010.

(2) Elle peut accueillir jusqu'à 24 stagiaires si la séance de formation a lieu dans le centre de ressources pédagogiques et si le degré d'autonomie des stagiaires le permet.

(PAIO) ou à Cap emploi (2), et celui-ci lui prescrit la formation « compétences clés ».

Le réseau extranet pour l'orientation et le suivi de l'accès aux compétences clés et à l'emploi (Rosace) (encadré 3), utilisé lors de la prescription d'une formation « compétences clés » permet le suivi des parcours de formation des stagiaires depuis 2010. Il peut éclairer ainsi les questions suivantes : qui sont les personnes orientées vers le programme « compétences clés » ? Comment se déroule la formation ? Quelle est leur situation sur le marché du travail six mois après la fin de la formation ?

Parmi les stagiaires entrés en 2011, les deux tiers suivent la formation jusqu'à son terme

Au cours de l'année 2011, 50 100 personnes sont entrées dans le programme « compétences clés ». Les prescriptions ont majoritairement été réalisées par Pôle emploi (69 %), les deux autres prescripteurs principaux étant les missions locales ou PAIO (19 %) et Cap emploi (10 %) (tableau 1).

En moyenne, un stagiaire entre effectivement dans le programme « compétences clés » 43 jours après sa prescription : ce délai correspond au nombre de jours nécessaires pour qu'il soit contacté pour un rendez-vous, qu'il soit reçu, qu'il soit ensuite positionné sur une formation précise puis qu'il entre effectivement en formation (encadré 1).

Fin 2011, parmi les 50 100 entrants de 2011, près de 2 600 étaient encore en formation à la fin de l'année, 17 100 avaient fini leur parcours depuis moins de six mois, 11 000 avaient effectué le suivi prévu à six mois et près de 5 600 personnes attendaient d'être contactées pour ce suivi. Par ailleurs, 13 800 stagiaires, soit 28 % des entrants de 2011, avaient abandonné le programme avant le terme prévu, notamment parce qu'ils avaient retrouvé un emploi ou s'étaient orientés vers une formation qui leur convenait mieux.

Cet abandon a eu lieu en moyenne 4 mois et demi après le début de la formation. Plus le stagiaire est jeune, plus sa probabilité d'interrompre sa formation est importante : ainsi, à autres caractéristiques identiques, un stagiaire âgé de 35 à 39 ans a plus de deux fois plus de chances d'abandonner son parcours qu'un stagiaire âgé de 55 ans à 59 ans, un stagiaire âgé de 25 à 29 ans a 2,5 fois plus de chances d'abandonner et cette probabilité est 3 fois plus importante pour un jeune âgé de moins de 20 ans. En revanche, les autres caractéristiques du stagiaire et du stage, tel que le niveau de formation du stagiaire, sa situation professionnelle avant le stage, la catégorie socioprofessionnelle de son dernier emploi ou l'objectif du stage n'ont pas d'effet aussi marqué sur la probabilité d'abandon de la formation.

Certaines personnes orientées vers le programme « compétences clés » ne l'intègrent finalement pas, parce qu'elles ne sont en fait pas éligibles, ont la possibilité de suivre une formation bénéficiant d'un autre type de financement ou ont déjà atteint l'objectif que le programme leur avait fixé. 36 400 personnes avaient été orientées vers le programme en 2011 mais n'y ont finalement pas participé.

Les stagiaires sont principalement des femmes et sont majoritairement jeunes, sans emploi et peu diplômés

Les stagiaires du programme « compétences clés » sont principalement des femmes : 34 300 des entrées en 2011, soit 69 % des participants (tableau 2).

Le public de la formation est composé de 21 % de jeunes de moins de 25 ans alors que ces derniers ne comptent que pour 10 % de la population active (en emploi ou au chômage) (3). À l'inverse, les personnes de 50 ans ou plus qui représentent 26 % de la population active ne comptent que pour 20 % des entrants dans le programme.

92 % des entrants de 2011 sont des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou d'autres personnes sans emploi (respectivement 86 % et 6 %) ; 34 % sont inscrits à Pôle emploi depuis au moins un an. Les personnes en emploi (4) représentent 8 % des entrants en 2011. Peuvent en effet suivre la formation « compétences clés », des salariés en contrat aidé (sous réserve d'être rémunérés par leur employeur pendant la formation) ou des salariés qui souhaitent que leur situation d'illettrisme ne soit pas connue par leur employeur.

Le niveau de formation des stagiaires est en moyenne assez faible. Les personnes n'ayant aucun diplôme ou seulement le brevet sont surreprésentées (39 % contre 24 % dans la population active en 2011). 49 % des entrants ont un niveau

(2) Les salariés peuvent aussi s'adresser à un organisme de formation.

(3) Données de l'enquête Emploi 2011 (France métropolitaine).

(4) Parmi elles, des salariés en CDI, CDD, intérim, IAE, des personnes en contrats aidés ou alternance et aussi quelques actifs indépendants (très peu nombreux). Pour ces publics, Pôle emploi est le prescripteur principal (58 %), puis les missions locales et les PAIO (23 %), les organismes de formation (7 %), les SIAE (5%) et Cap emploi (4 %).

Tableau 1 • Prescripteur et type de formateur des formations débutées en 2011

	En %
Prescripteur de la formation	
Pôle emploi	68,7
Mission locale ou PAIO	19,3
Cap emploi	10,1
Organisme de formation	1,0
Structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)	0,5
Plan local pour l'insertion dans l'emploi (PLIE)	0,2
Autre prescripteur	0,2
Type de formateur	
Groupement d'organismes de formation	68,9
Organisme de formation public ou parapublic	12,0
Organisme de formation privé non lucratif	10,9
Organisme de formation privé lucratif	8,2

Lecture : le programme « compétences clés » a été prescrit par une mission locale ou une PAIO pour 19,3 % des personnes entrées en 2011.

Champ : personnes entrées dans le programme « compétences clés » en 2011 ; France entière.

Source : Rosace ; calculs Dares.

Tableau 2 • Caractéristiques des stagiaires entrés dans le programme « compétences clés » en 2011

En %

	Stagiaires entrés en 2011	Population active en 2011
Ensemble	100,0	100,0
Selon le sexe		
Hommes	31,5	52,3
Femmes	68,5	47,7
Selon l'âge lors de la prescription		
16 à 24 ans.....	21,0	10,0
25 à 34 ans.....	21,9	23,6
35 à 44 ans.....	24,4	26,8
45 à 54 ans.....	23,4	26,4
55 ans ou plus	9,3	13,3
Selon le niveau de formation lors de la prescription		
Sortie avant la 3 ^e (niveau VI).....	24,5	16,2
Brevet (niveau V bis)	14,0	7,4
CAP, BEP (niveau V).....	48,6	24,6
Baccalauréat (niveau IV)	10,2	19,5
Bac+2 ou plus (niveaux I, II et III).....	2,6	32,4
Selon la catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi		
Agriculteur exploitant.....	0,1	1,8
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	1,4	6,2
Cadre ou profession intellectuelle supérieure.....	0,8	16,6
Profession intermédiaire	1,6	23,4
Employé.....	64,1	28,5
Ouvrier.....	19,3	22,0
N'a jamais exercé d'activité professionnelle.....	12,8	1,5
Selon la situation professionnelle lors de la prescription		
Demandeur d'emploi (inscrit à Pôle emploi) depuis moins d'un an.....	51,7	*
Demandeur d'emploi (inscrit à Pôle emploi) depuis un à deux ans.....	19,7	*
Demandeur d'emploi (inscrit à Pôle emploi) depuis au moins deux ans	14,4	*
Sans emploi et non inscrit à Pôle emploi.....	6,5	*
En CDI.....	0,9	*
En CDD d'au moins 6 mois.....	1,2	*
En CDD de moins de 6 mois.....	0,9	*
En mission d'intérim.....	0,6	*
En insertion dans une SIAE.....	1,4	*
En contrat aidé.....	2,7	*
En contrat en alternance	0,1	*
Actif indépendant.....	0,2	*
Selon la qualité de travailleur handicapé		
Non reconnu travailleur handicapé	80,7	*
En instance de décision commission des droits et de l'autonomie (CDA).....	2,0	*
Bénéficiaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)-marché du travail.....	16,5	*
Bénéficiaire d'une RQTH-établissement ou service d'aide par le travail (Ésat).....	0,8	*
Autres caractéristiques		
Dont : bénéficiaire d'un minimum social lors de la prescription	24,9	*
en Civis lors de la prescription	10,2	*
en Zus lors de la prescription	8,4	*

* Données non disponibles dans l'enquête Emploi.

Lecture : 68,5 % des stagiaires entrés dans le programme « compétences clés » en 2011 sont des femmes alors qu'elles représentent 47,7 % de la population active.

Champ : personnes entrées dans le programme « compétences clés » en 2011 ; France entière pour les stagiaires et France métropolitaine pour la population active.

CAP ou BEP, contre moitié moins dans la population active. En revanche, seuls 13 % des stagiaires ont un niveau de formation équivalent ou supérieur au baccalauréat alors que tel est le cas de 52 % de la population active.

Par rapport à l'ensemble de la population active de France métropolitaine, les employés sont très nettement surreprésentés parmi les stagiaires : 64 % du public du programme alors que la population active compte 29 % d'employés ; 19 % sont ouvriers (contre 22 % dans la population active) et 13 % n'ont jamais exercé d'activité professionnelle (contre 1,5 % dans la population active).

Une des spécificités de la formation « compétences clés » est qu'elle accueille une proportion importante de travailleurs handicapés : 19 % des entrants dans le programme en 2011 étaient reconnus travailleurs handicapés ou en passe de l'être, soit nettement plus que la part de travailleurs handicapés présents dans les entreprises (5) ou que la part des personnes handicapées parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (6) [3][4]. Par ailleurs, 25 % des stagiaires étaient bénéficiaires de minima sociaux lors de la prescription, 10 % étaient en contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) et 8 % vivaient en zone urbaine sensible (Zus).

Sources : Rosace et Insee, enquête Emploi ; calculs Dares.

(5) En 2010, les salariés handicapés représentent 2,8 % des effectifs des établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (du secteur privé de 20 salariés ou plus) n'ayant pas signé d'accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées. Au 1^{er} janvier 2010, le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés dans la fonction publique atteint 4,2 % et le taux d'emploi direct s'établit à 4 %.

(6) Mi-2012, 7,5 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés [4].

C'est en région Rhône-Alpes que sont dispensées le plus grand nombre de formations (16 % des stagiaires en 2011) d'une durée moyenne de 70 heures. Viennent ensuite la région Bretagne, où ont été formés 10 % des stagiaires, pendant 80 heures en moyenne, puis l'Île-de-France, qui concentre 8 % des formations « compétences clés », d'une durée moyenne de 138 heures (tableau 3).

L'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante sont les deux principaux objectifs des stagiaires

47 % des participants au programme « compétences clés » en 2011 déclaraient vouloir accéder à un emploi, aidé ou non, grâce à la formation et 39 % affirmaient que leur objectif était d'accéder à une formation qualifiante (qu'elle débouche ou non sur un concours) (tableau 4). Par ailleurs, 6 % souhaitaient entrer dans la fonction publique, 4 % voulaient conforter leurs compétences parallèlement à une formation qualifiante et la même proportion avait pour objectif d'obtenir une promotion professionnelle.

Les jeunes suivent plus souvent que les autres le programme « compétences clés » pour accéder à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, à une formation qualifiante ou pour

entrer dans la fonction publique. En revanche, les stagiaires de 50 ans ou plus visent davantage l'accès à un emploi hors alternance ou l'obtention d'une promotion professionnelle.

23 % des stagiaires du programme souhaitent travailler ensuite sur des métiers support de l'entreprise, comme le secrétariat ou l'assistance, et la même proportion dans les services à la personne et à la collectivité, principalement dans les professions d'aide à la vie quotidienne ainsi que dans l'action sociale, socioéducative et socioculturelle ou dans le domaine du nettoyage et de la propreté industriels. 12 % envisagent d'exercer dans le domaine de la santé en pratiquant des soins infirmiers, d'hygiène et de confort du patient, 11 % dans des métiers du commerce, de la vente et de la grande distribution, 7 % dans l'hôtellerie-restauration, le tourisme, les loisirs et l'animation et 6 % dans la construction, le bâtiment et les travaux publics.

Les formations suivies sont plutôt longues

23 % des formations débutées en 2011 dans le cadre du programme « compétences clés » et suivies jusqu'à leur terme ont duré moins de 40 heures, alors que 36 % ont dépassé 100 heures (graphiques 1a et 1b). Elles sont par

Tableau 3 • Nombre de stagiaires par région entrés dans le programme « compétences clés » en 2011

	Nombre de stagiaires (1)	Part dans le total (en %) (1)	Durée moyenne des formations terminées (en heures) (2)
Alsace	567	1,1	66
Aquitaine	3 208	6,4	93
Auvergne	1 028	2,1	105
Basse-Normandie	532	1,1	103
Bourgogne	1 186	2,4	70
Bretagne	4 939	9,9	80
Centre	593	1,2	101
Champagne-Ardenne	751	1,5	127
Corse	160	0,3	63
Franche-Comté	1 323	2,6	120
Guadeloupe	598	1,2	131
Haute-Normandie	1 464	2,9	131
Île-de-France	4 094	8,2	138
Languedoc-Roussillon	2 003	4,0	106
Limousin	160	0,3	71
Lorraine	878	1,8	97
Martinique	476	1,0	132
Midi-Pyrénées	1 427	2,8	119
Nord-Pas-de-Calais	2 025	4,0	115
Pays de la Loire	2 755	5,5	74
Picardie	2 525	5,0	128
Poitou-Charentes	3 726	7,4	79
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 519	7,0	127
Rhône-Alpes	8 129	16,2	70
Réunion	1 838	3,7	204
Saint-Martin	155	0,3	97
Saint-Pierre et Miquelon	35	0,1	34
Total	50 094	100	101

Source : Rosace ; calculs Dares.

Lecture : 4 094 personnes sont entrées dans le programme « compétences clés » en Île-de-France en 2011, ce qui correspond à 8,2 % des entrées en 2011 ; la durée moyenne des formations achevées dans cette région est de 138 heures.

Champ : (1) personnes entrées dans le programme « compétences clés » en 2011 ; (2) personnes entrées dans le programme « compétences clés » en 2011 et ayant fini leur formation ; France entière.

Tableau 4 • Objectif et famille de métiers recherchés par les stagiaires entrés dans le programme « compétences clés » en 2011

	En %
Objectif principal du stagiaire	
Accéder à un emploi hors alternance.....	40,3
Accéder à une formation qualifiante (avec ou sans concours)	39,3
Entrer dans la fonction publique.....	6,1
Conforter ses compétences parallèlement à une formation qualifiante	4,0
Obtenir une promotion professionnelle	3,8
Accéder à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage	3,3
Conforter ses compétences au cours d'un contrat IAE ou aidé.....	3,3
Famille de métiers envisagée par les stagiaires	
Support à l'entreprise.....	22,9
Services à la personne et à la collectivité.....	22,5
Santé	12,3
Commerce, vente et grande distribution.....	11,0
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation.....	6,9
Construction, bâtiments et travaux publics	6,2
Transport et logistique.....	5,5
Industrie.....	4,2
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux.....	4,1
Installation et maintenance	2,2
Communication, média et multimédia.....	0,9
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	0,6
Banque, assurance, immobilier	0,4
Spectacle	0,3

Source : Rosace ; calculs Dares.

Lecture : 39,3 % des stagiaires entrés dans le programme « compétences clés » en 2011 avaient pour objectif d'accéder à une formation qualifiante.
Champ : personnes entrées dans le programme « compétences clés » en 2011 ; France entière.

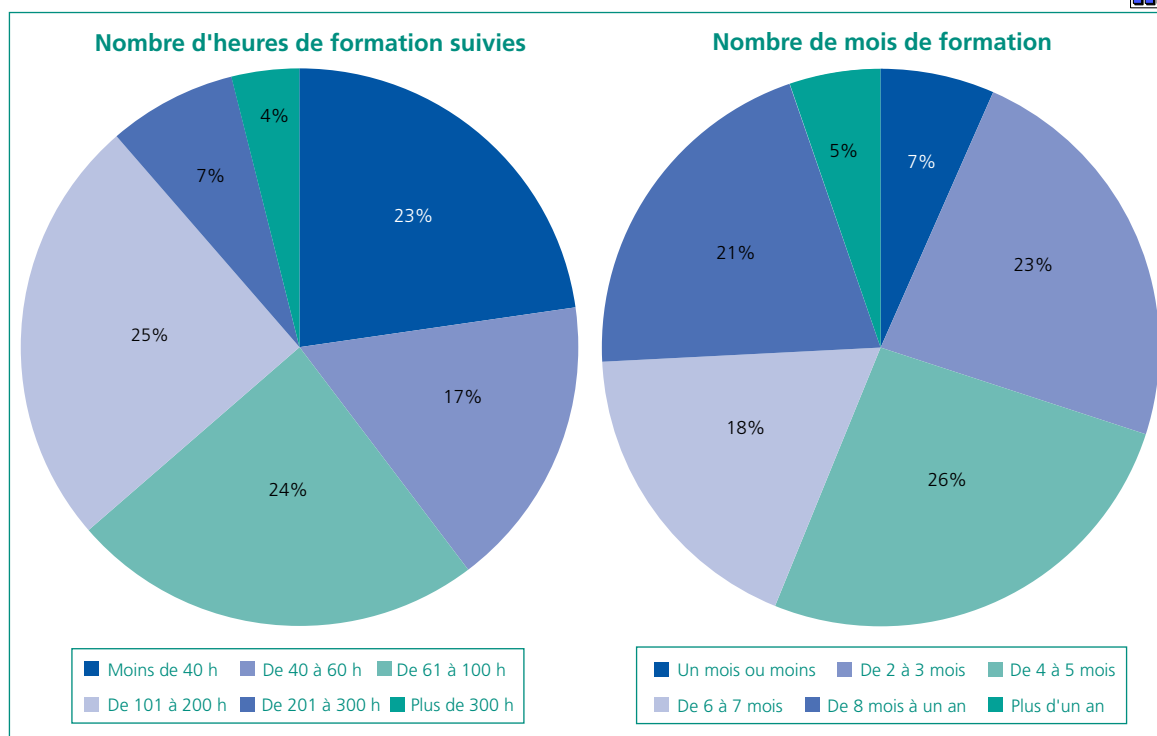
ailleurs étalées dans le temps, 44 % d'entre elles se déroulant sur plus de 6 mois. En moyenne le stagiaire suit la formation pendant 101 heures et sur une durée de 5 mois et demi.

Par rapport à ce qui a été initialement convenu entre le stagiaire et le formateur référent (7), les formations « compétences clés » de 2011 ont duré en moyenne 33 heures de moins mais se sont étalées sur 1 mois de plus en moyenne. Plus précisément, 24 % des formations ont duré le nombre

d'heures initialement fixé tandis que 31 % des stagiaires ont finalement suivi *a minima* 40 heures de formation de moins que prévu. Au contraire, 5,5 % ont suivi plus de 40 heures de formation supplémentaires. En termes de mois de formation, les formations ont duré au moins 2 mois de moins que ce qui avait été convenu pour 8 % des stagiaires et au moins 2 mois de plus pour 28 %. La formation peut en effet être temporairement ralentie ou suspendue si le stagiaire en

(7) Lors de l'entretien individuel préparatoire qui précède la formation, le stagiaire et son formateur référent décident d'un contrat pédagogique qui fixe notamment les dates, la durée, le rythme et le contenu de la formation, en fonction du projet d'insertion professionnelle, des attentes et des besoins du stagiaire (encadré 1).

Graphiques 1a et 1b • Distribution des durées du programme « compétences clés » en 2011



Lecture : 23 % des stagiaires entrés dans le programme « compétences clés » en 2011 ont suivi moins de 40h de formation.
Champ : personnes entrées dans le programme « compétences clés » en 2011 et l'ayant suivi jusqu'à la fin ; France entière.

Source : Rosace ; calculs Dares.

fait la demande, notamment pour des raisons professionnelles.

Les parcours comprenant au moins 100 heures de formation sont appelés parcours renforcés. Ils représentent 36 % des formations en moyenne, mais sont plus fréquents parmi les stagiaires inscrits à Pôle emploi depuis au moins deux ans ou sans emploi non inscrits à Pôle emploi (41 % et 44 %), ayant un niveau d'études faible (44 % des stagiaires sortis du système scolaire avant la 3^e), bénéficiaires de minima sociaux (39 %) ou habitant en Zus (45 %). En outre, les parcours renforcés sont plus fréquents parmi les stagiaires qui souhaitent accéder à une formation qualifiante grâce à « compétences clés » (42 %) et parmi ceux qui suivent leur stage dans un organisme de formation privé à but non lucratif (48 %) ou privé à but lucratif (50 %).

En 2011, 59 % des heures de formation dispensées dans le cadre du dispositif « compétences clés » étaient des heures de formation générale consacrées à la lecture, à l'écriture et au calcul. 26 % ont eu pour objectif d'initier à la bureautique et à internet, 9 % étaient des heures d'autoformation guidée et 6 % ont été consacrées à l'apprentissage de l'anglais ou d'une autre langue vivante.

Un tiers des stagiaires travaillent six mois après la fin de la formation

Six mois après la fin de la formation, 33 % des stagiaires entrés en formation « compétences clés » en 2011 et l'ayant achevée occupaient un

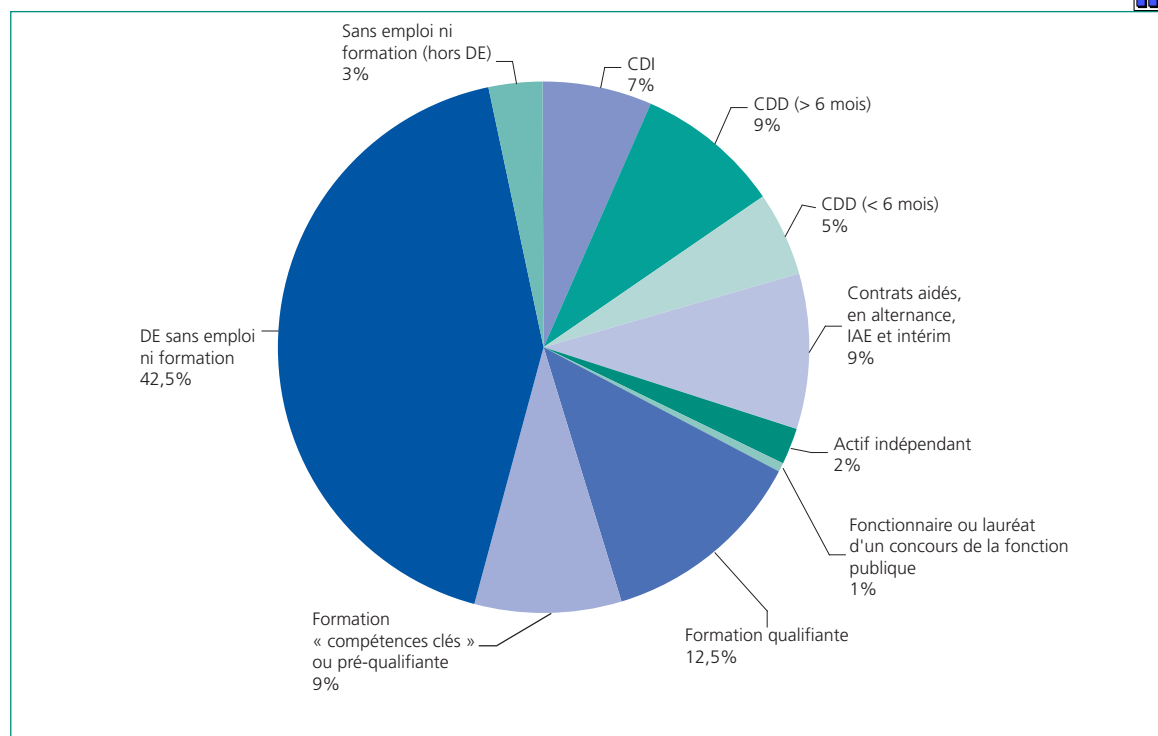
emploi : 7 % étaient en CDI, 14 % en CDD (dont 9 % en CDD de six mois au moins), 9 % occupaient un autre type d'emploi salarié (intérim, insertion par l'activité économique, contrat aidé ou en alternance), 2 % s'étaient installés à leur compte et 1 % étaient fonctionnaires ou lauréats d'un concours de la fonction publique (graphique 2). Ainsi, en proportion, 4 fois plus de stagiaires travaillaient après la formation qu'avant.

Par ailleurs, 21 % étaient en formation : 12 % en formation qualifiante et 9 % dans un nouveau programme « compétences clés » ou une formation pré-qualifiante. Enfin, 46 % des stagiaires ayant terminé une formation « compétences clés » étaient toujours sans emploi six mois après la fin de celle-ci.

La formation « compétences clés » constitue pour nombre de stagiaires une étape dans un parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle, qui ne débouche pas forcément sur un emploi, et ce d'autant plus que le stagiaire en est éloigné depuis longtemps : ainsi, 57 % de ceux qui étaient demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis au moins deux ans lors de la prescription restent sans emploi six mois après la fin de la formation. 19 % d'entre eux tentent de se réinsérer sur le marché du travail par la voie de la pré-qualification et de la qualification en suivant de nouvelles formations. Les personnes non inscrites à Pôle emploi, majoritairement des jeunes, sont toutefois plus nombreuses à suivre de telles formations pré-qualifiantes ou qualifiantes (30 %).

Johanne AUDE (Dares).

Graphique 2 • Situation professionnelle des stagiaires six mois après la fin de la formation



Source : Rosace ; calculs Dares.

Lecture : 7 % des stagiaires entrés dans le programme « compétences clés » en 2011 étaient en CDI six mois après la fin de la formation.

Champ : personnes entrées dans le programme « compétences clés » en 2011, l'ayant terminé et ayant effectué le suivi six mois après la fin de la formation ; France entière.

[1] Jonas N. (2012), « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul », *Insee Première* n° 1426, décembre.

[2] Murat F. (2005), « Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale », *Insee Première*, n° 1044, octobre.

[3] Amrous N. (2012), « L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé : bilan de l'année 2010 », *Dares Analyses* n° 079, novembre.

[4] Amrous N., Barhoumi M. (2012), « Emploi et chômage des personnes handicapées », *Synthèse.Stat'* n° 1, Dares, novembre.

[5] Aude J. (2013), « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2011 : baisse de 4 % des entrées en formation », *Dares Analyses* n° 027, mars.

Encadré 2

« LES COMPÉTENCES CLÉS » LISTÉES PAR LE PARLEMENT ET LE CONSEIL EUROPÉENS

Au nombre de cinq, les « compétences clés » sont associées à des connaissances, aptitudes et attitudes essentielles.

- **La compréhension et l'expression orale et écrite** : faculté d'exprimer et d'interpréter des concepts, pensées, sentiments, faits et opinions oralement et par écrit (écouter, parler, lire et écrire), et d'avoir des interactions linguistiques appropriées et créatives dans toutes les situations de la vie sociale et culturelle.
- **L'initiation à une langue étrangère** qui implique, au-delà des mêmes compétences de base que celles de la communication dans la langue maternelle, la médiation et la compréhension des autres cultures. Le degré de maîtrise dépend de plusieurs facteurs et des capacités d'écouter, de parler, de lire et d'écrire.
- **La compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies** : aptitude à développer et appliquer un raisonnement mathématique en vue de résoudre divers problèmes de la vie quotidienne. Les compétences de base en sciences et technologies renvoient à la maîtrise, à l'emploi et à l'application des connaissances et méthodologies servant à expliquer le monde de la nature.
- **La compétence numérique (bureautique et internet)** : maîtrise des technologies de l'information et de communication (TIC).
- **L'aptitude à développer ses connaissances et compétences** : capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins.

Encadré 3

L'EXTRANET ROSACE

L'extranet « réseau pour l'orientation et le suivi de l'accès aux compétences clés et à l'emploi » (Rosace) est utilisé par les prescripteurs pour orienter les personnes vers les organismes de formation, et par le financeur de la formation (l'État et le FSE) pour suivre l'accès des stagiaires au programme « compétences clés » et à l'emploi. Il doit ainsi permettre d'améliorer le fonctionnement de la prescription et le suivi des parcours de formation réalisés par les stagiaires, le prescripteur et le formateur décrivant dans Rosace les différentes étapes de la formation suivie.

La saisie et la mise à jour dans Rosace étant considérées comme partie intégrante des prestations des organismes de formation, elles sont l'une des conditions du paiement des factures relatives au paiement des acomptes et du solde de chaque bon de commande.